

# Actu bastidonne

N°07  
Juillet 2024



GARDEZ LE LIEN AVEC L'INFORMATION COMMUNALE

ÉDUCATION

VIE MUNICIPALE

CULTURE & ANIMATIONS

TRAVAUX

SOCIAL

ASSOCIATIONS

Bulletin municipal semestriel d'information à votre disposition



Joël BONNAFFOUX  
Maire de la Bâtie-Neuve

## ÉDITORIAL

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Alors que les saisons changent et que notre belle commune se pare de ses couleurs estivales, il est temps de réfléchir ensemble à ce qui rend notre cadre de vie si précieux et comment nous pouvons continuer à le préserver et à l'améliorer. Cet engagement est plus que jamais au cœur de nos préoccupations.

Notre commune a toujours eu pour priorité de garantir un cadre de vie sain et agréable à tous ses habitants. Le bien-être passe par la qualité de notre environnement. Ainsi, nous avons mis en place diverses initiatives pour promouvoir la biodiversité locale. La plantation d'arbres, l'entretien de nos espaces verts ne sont que quelques-unes des actions concrètes que nous menons pour offrir des espaces de détente et de convivialité à tous.

Le co-développement est une démarche collaborative où chacun a un rôle à jouer. C'est ensemble que nous pouvons créer une commune plus solidaire et innovante. Nous valorisons les initiatives citoyennes et soutenons les projets communautaires qui contribuent à notre bien-être collectif. Les associations communales, le CCAS, la médiathèque, l'école, le collège, sont autant de lieux de rencontres et de partages d'idées.

Notre engagement pour un environnement de bien-être et de co-développement ne s'arrête pas là. Nous envisageons de nouveaux projets ambitieux, tels que l'aménagement de la place des écoles, la gestion de la forêt domaniale, la végétalisation et la perméabilisation du centre bourg.

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens, c'est ensemble que nous construisons notre avenir. Vos idées, votre participation et votre soutien sont essentiels pour faire de notre commune un modèle de bien-être. Continuons à travailler main dans la main pour un environnement où il fait bon vivre, aujourd'hui et pour les générations futures.



## SOMMAIRE

	<b>Enfance Éducation</b>	Page 3	
	<b>Vie municipale</b>	Page 6	
	<b>Culture &amp; Animation</b>	Page 12	
	<b>Travaux</b>	Page 15	
	<b>Social</b>	Page 18	
	<b>Association</b>	Page 19	

Rédaction : Mairie de la Bâtie-Neuve  
Mise en page & graphisme : Atelier Disbaru Création  
Graphique [www.atelier-disbaru.fr](http://www.atelier-disbaru.fr) - la Bâtie-Neuve  
Photographies : Mairie de la Bâtie-Neuve  
Impression : Publimag  
Exemplaire gratuit, distribué par la Mairie de la Bâtie-Neuve.  
Ne peut-être vendu. Ne pas jeter sur la voie publique.  
Document recyclable, à mettre dans le bac papier.

# Enfance & Éducation

## ALSH

Les premiers mercredis de l'année 2024 ont été consacrés à 4 séances de ski alpin à la station des Orres. Les enfants ont pu passer leur niveau Ourson, Flocon et les étoiles ! Ce projet a connu un franc succès !

Les mercredis suivants ont été rythmés quant à eux par diverses activités : yoga, escape-game, jardinage, vélo, sport au gymnase, ainsi que des sorties extérieures (maison du Berger à Champoléon, balade en montagne à la découverte de notre flore alpine..).

Lors des vacances d'Hiver nous avons lancé un projet chant avec la collaboration d'Anne et une représentation a été proposée aux familles. Une sortie neige à Aiguilles dans le Queyras a ravi petits et grands. La fabrication de notre Caramentran nous a bien occupé également !

Les vacances de Printemps quant à elles, étaient tournées vers un projet autour du printemps, mais malheureusement la météo plus que pluvieuse nous a demandé de nous adapter (Fresque, découverte des plantes, lecture à la Médiathèque, une journée dans le Dévoluy )



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

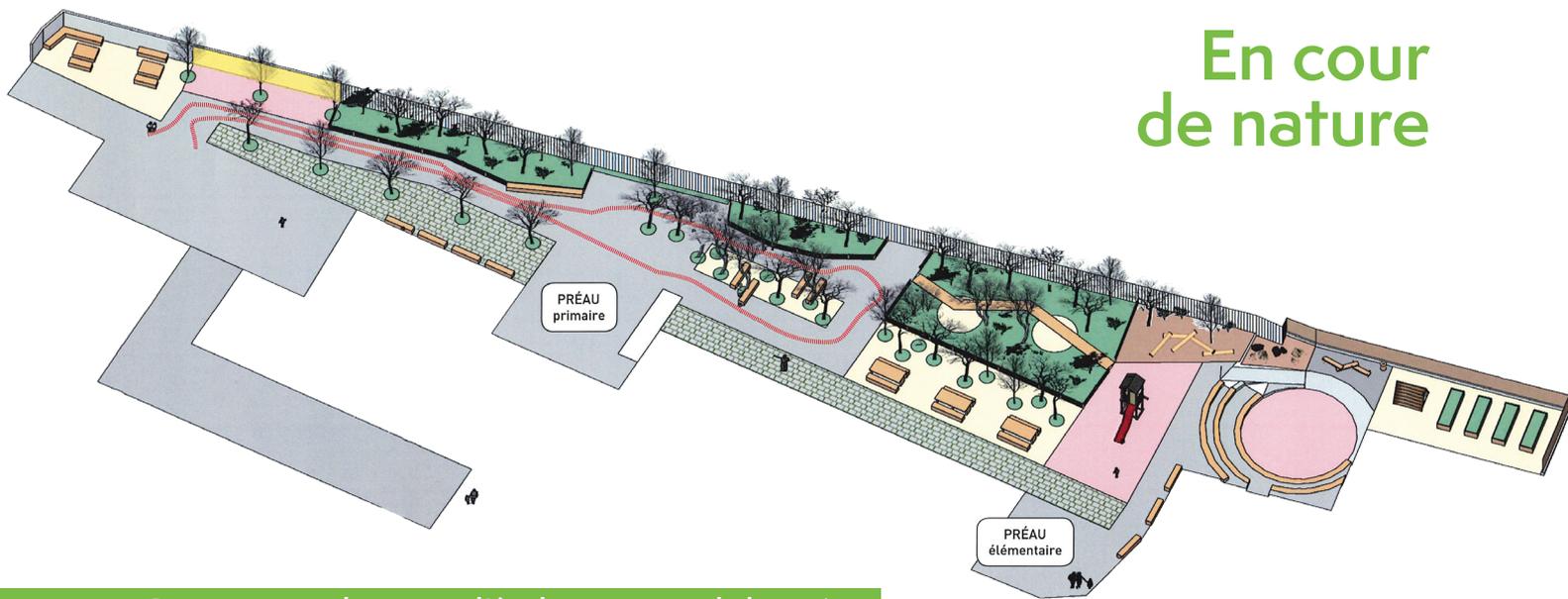
Aide européenne pour le  
financement des repas de cantine

L'Europe et France AgriMer apportent une aide financière pour les repas de cantine. Cette aide est conditionnée à l'usage de produits locaux, labellisés, ou bio.

Cette aide de 1000€ par trimestre vient compenser la hausse des tarifs que la commune avait décidé de prendre initialement à sa charge pour éviter un surcoût aux familles.



# En cour de nature



## Renaturation des cours d'école : un enjeu de bien-être et de biodiversité

Les changements climatiques, la perturbation du cycle de l'eau et la biodiversité menacée incitent à repenser l'aménagement des cours de récréation, souvent asphaltées et minérales. Renaturer ces espaces améliore le confort et le bien-être des usagers tout en favorisant la biodiversité. Les cours d'école sont également des lieux d'apprentissage expérientiel, d'acquisition de compétences et de relations sociales, offrant des potentialités d'apaisement et de ressourcement pour les jeunes.

**Révégétaliser :** Réduire les espaces minéralisés au profit de la végétation en pleine terre améliore le confort thermique, la qualité de l'air et le bien-être des usagers. Le contact avec la nature (sol, végétation, eau, faune) est essentiel, surtout pour les enfants, en enrichissant leurs interactions avec le vivant et en développant leurs capacités sensorielles.

**Retrouver des sols perméables :** Les sols bitumés, imperméables et peu sains, contribuent aux îlots de chaleur et empêchent le développement d'un sol vivant. Les sols perméables réduisent le ruissellement de l'eau, enrichissent la terre et favorisent des usages ludiques.

**Favoriser la biodiversité et la continuité des milieux :** Les cours d'école, gérées par les collectivités, ont le potentiel de renforcer les continuités écologiques et de créer des îlots de fraîcheur. Elles peuvent participer à l'amélioration des trames vertes et bleues (haies, arbres, couvert végétal, sols perméables, zones humides) et des trames brunes en retrouvant des sols vivants.

**Valoriser les ressources et compétences locales :** En réponse aux enjeux de transition écologique et aux moyens réduits des collectivités, les projets doivent maîtriser les coûts, économiser l'entretien et promouvoir la sobriété des aménagements.

**Permettre une mixité d'usages :** Les cours d'école, lieux de construction personnelle et de convivialité, doivent offrir une diversité d'usages sans cloisonner l'espace.

## Concevoir des ambiances de qualité :

Les cours d'école, essentielles au bien-être et au bien-vivre ensemble, doivent offrir des ambiances propices à l'épanouissement des usagers.

## Renaturation de la cour d'école : un projet collaboratif

Lancé avec le CAUE05 et Alpicité, le projet de renaturation de la cour d'école a impliqué enseignants, élus et enfants. Ces derniers ont participé à des ateliers pour exprimer leurs besoins, en respectant biodiversité et espaces.

Le projet vise à décroisonner les espaces, ajouter de la végétation et combiner zones de repos, jeux et sport. Des gradins naturels seront aménagés pour activités et spectacles, favorisant découverte, apprentissage et vivre ensemble.

Présentés aux parents le 21 mai, les plans incluent un parcours vélo adapté aux déficients visuels, des terrains de sport marqués au sol et plus d'ombre pour la "classe dehors". La sécurisation de la place de l'école est également prévue.

Les études et plans coûtent environ 15 000 €, les travaux dépendront des financements obtenus.

## Crèche

# les P'tites Papouilles : 20 ans !

Cette année la crèche Les P'tites Papouilles fête ses 20 ans ! Depuis 2004 l'association a accueilli plus de 300 petites et petits Bastidons. D'abord dans les locaux préfabriqués derrière l'école puis dans le nouveau bâtiment mis à disposition par la mairie depuis 2017. Des lieux qui ont permis d'augmenter la capacité d'accueil et qui seront amenés à évoluer encore pour le bien-être des enfants au quotidien.

Nous vous attendons le **samedi 7 septembre à partir de 10h au 750** pour fêter notre anniversaire : spectacles, jeux, repas... Vous êtes tous invités, anciens enfants, anciens parents, partenaires, à venir partager vos plus beaux souvenirs avec nous !

L'été 2024 va aussi être marqué par le départ de plusieurs de nos collègues. Après quelques années auprès des enfants, Katia et Emilie partent pour de nouvelles aventures. Merci à elles pour leur bienveillance, leur écoute, leur disponibilité, leur patience et les projets qu'elles ont menés auprès des enfants. *"Pour chaque fin il y a toujours un nouveau départ"* Antoine de Saint-Exupéry



## PEDT Le Projet Educatif de Territoire

Le PEDT constitue un facteur d'attractivité et contribue au maintien et à l'installation des familles, il ouvre droit aux financements de l'État.

Il permet des assouplissements réglementaires notamment dans le taux d'encadrement en y intégrant des intervenants extérieurs ponctuels.

Il favorise l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants et dynamise la vie associative, culturelle sportive et citoyenne du territoire.

Le PEDT a pour objet de favoriser l'inclusion de tous les enfants pendant le temps scolaire et périscolaire. Il favorise le développement et le partage de valeurs communes.

Ainsi, en partenariat avec la CAF des Hautes-Alpes et le réseau CANOPE, des réunions de travail avec les services municipaux, les élus, les délégués des parents, la médiathèque ont permis d'aboutir au projet construit ci-joint.

### Objectifs :

- assurer une cohérence dans l'action sur les différents temps de l'enfant
- diffuser et partager des valeurs communes de respect, entraide, autonomie
- respecter le rythme de l'enfant
- vivre en harmonie avec son environnement

**6 priorités :** le bien-être de l'enfant, la cohésion des équipes, le temps de cantine, des projets communs, valoriser la coordination et la communication entre adultes, la sécurité routière.

# VIE MUNICIPALE

## Territoire engagé pour la Nature...

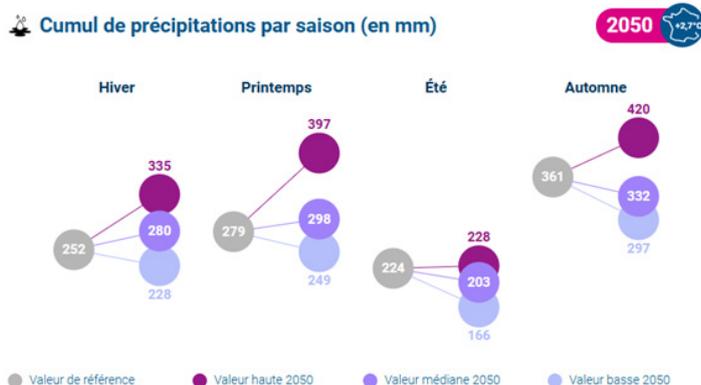
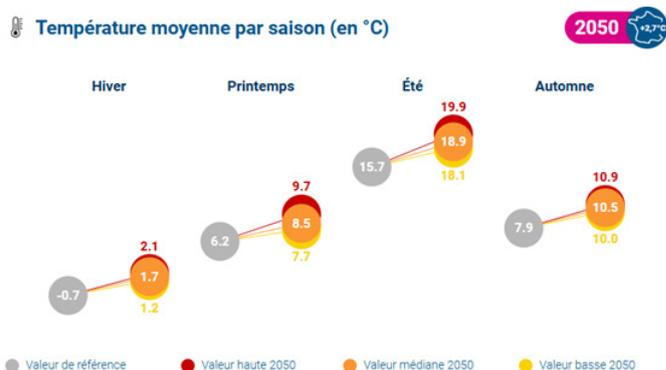
### ...Vers un atlas de la biodiversité communale

Pour bien vivre avec son espace, il faut en connaître les composantes. Monsieur le Maire propose donc la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale, cet ABC nécessite l'appui de tous, usagers, professionnels, curieux et sera une trame de travail pour guider nos actions d'aménagements.

Aménager notre espace, que ce soit la cour d'école, la végétalisation des rues, des places, les plantations de vivaces nécessitent de s'appuyer sur ces connaissances et sur les perspectives à venir.

Connaissez-vous [climadiag-commune.com](http://climadiag-commune.com) ? Un site de Météo France qui propose d'envisager notre espace en 2050 et 2100. Autant de perspectives qui nous amène à réfléchir maintenant des milieux vies que nous ne connaissons probablement pas.

Ainsi en 2050, la température moyenne sera supérieure de 1°C en hiver mais de 4°C en été, et le nombre de jours de précipitation plus élevé au printemps et plus sec en été fin d'année.



## ... Aménager avec la biodiversité

Plus que jamais et à la suite de l'étude sur l'aménagement du centre bourg, la commune souhaite travailler sur les espaces publics. Si les moyens financiers sont contraints, nous pouvons engager certains travaux de façon sporadique mais rapidement impactant pour le bien-être des riverains. Une étude prévue sur 20 mois pour environ 15000€ financée à 80% par l'Office Français de la Biodiversité.

Aménagement des places, permis de végétaliser, un travail réalisé avec le comité de pilotage municipal auquel les usagers seront associés.

Un travail de co-développement qui part d'un projet utopiste, le confronte aux réalités financières et techniques avant d'aboutir à un consensus.



## EAU : TRANSFERT CCSPV

Suite au transfert de la compétence de l'eau à la Communauté des Communes Serre-Ponçon Val d'Avance au 01/01/2024, chaque nouvel habitant de la commune, devra se présenter au service Secrétariat Eau de la Communauté des Communes, 33 rue de la Lauzière à La Bâtie-Neuve, ou bien prendre contact par téléphone au 04-92-50-20-50 ou par mail : [secretariat.eauassainissement@ccspva.com](mailto:secretariat.eauassainissement@ccspva.com).

Concernant la dernière facturation de la consommation de l'eau en décembre 2023 :

Il a été édité 1260 factures qui laissent apparaître les consommations suivantes :

Sur les 4 tranches de consommation facturées, un total de consommation de 113 295 m<sup>3</sup> :

Consommation tranche de 0m<sup>3</sup> à 50 m<sup>3</sup> :  
**54 696 m<sup>3</sup> à 0.85 €**

Consommation tranche de 51m<sup>3</sup> à 150 m<sup>3</sup> :  
**42 613 m<sup>3</sup> à 0.94 €**

Consommation tranche de 151m<sup>3</sup> à 300 m<sup>3</sup> :  
**6 967 m<sup>3</sup> à 1.00 €**

Consommation tranche au-delà à 300 m<sup>3</sup> :  
**4 459 m<sup>3</sup> à 1.05 €**

Consommation agricole :  
**4 560 m<sup>3</sup> à 0.35 €**



## ADRESSAGE

Depuis septembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé par délibération, la mise en place de l'adressage de la voirie communale et des chemins ruraux de la Commune.

Le service adressage de la commune travaille avec le SIG (Système d'Information Géographique du Pays Gapençais).

Le SIG est un projet collectif lancé en 2006 et qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation des coûts et des moyens en matière de production et d'usages de données géographiques, sur l'ensemble du pays gapençais. La numérotation et l'adressage des voies permettent l'identification claire et rapide des habitations.

Toutes les informations d'adressage sont stockées sur la BAL (Base Adresse Locale), sur la BAN (Base Adresse Nationale), et constitue un référentiel de données en France, qui permet aux différents acteurs (La Poste, les impôts DGFIP, les secours SDIS, les GPS, La fibre, etc...) d'être informés automatiquement des nouvelles adresses.

La Mairie met à disposition les numéros de voirie pour chaque habitation nouvelle.



## TAXE D'HABITATION

## TAXE FONCIÈRE

**T**axe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » d'après l'article 1407 du Code général des impôts. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est la taxe d'habitation qui subsiste en 2024 pour les locaux restant imposés, après la suppression de la taxe d'habitation sur l'habitation principale pour l'ensemble des foyers depuis l'année 2023.

On est en principe redevable de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, dès lors que l'on dispose au 1er janvier d'un logement meublé non affecté à l'habitation principale que l'on peut occuper à tout moment. Sont concernés les appartements secondaires ainsi que les maisons secondaires, ainsi que certains logements meublés mis en location saisonnière.

Cet impôt local revient pour l'essentiel aux communes et marginalement aux intercommunalités. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est voté par le conseil municipal il est de 17.17% à la Bâtie-Neuve. Elle se calcule depuis la valeur locative cadastrale du bien, c'est une valeur moyenne que le propriétaire pourrait retirer de la location du bien, elle s'établit au m<sup>2</sup>.

### EXEMPLE :

Ainsi sur une valeur locative brute de 1400€ pour une résidence secondaire, un abattement de 20 ou 25% selon le nombre d'occupant du foyer et 10% pour les personnes porteuses de handicap :

$1400 \times 20\% = 1120\text{€}$ , valeur de base  
(si le foyer a 2 personnes à charge)

et s'applique ensuite le taux :

$1120\text{€} \times 17.17\% = 192.30\text{€}$   
pour la part communale à laquelle s'ajoutent des frais de gestion du trésor d'environ 15€

soit 207.30€

**L**a taxe foncière est une taxe sur les biens immobiliers payée par les propriétaires ou les usufruitiers. Elle est de deux types, taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB).

Elle se calcule au m<sup>2</sup> depuis la valeur locative cadastrale du bien, valeur moyenne que le propriétaire pourrait retirer de la location du bien. Puis on en retire 50% de charges pour les propriétés bâties ou 80% pour les non bâties établissant ainsi la Valeur Locative Nette de Charges. Enfin s'appliquent les taux des différentes collectivités, Etat, Région, Département, intercommunalité, taxe GEMAPI, syndicats et la commune.

### EXEMPLE :

Ainsi sur une valeur locative brute de 1400€ on retire un abattement de 50% soit une valeur locative nette de 700€ de foncier bâti, le calcul est le suivant :

$700 \times 4.48\% = 31.36\text{€}$   
pour la part de l'intercommunalité

$+ 700 \times 52.46\% = 367.22\text{€}$   
pour la part communale

$+ 700 \times 0.182\% = 1.274\text{€}$   
de taxes spéciales

$+ 700 \times 0.78\% = 5.46\text{€}$   
pour la part GEMAPI

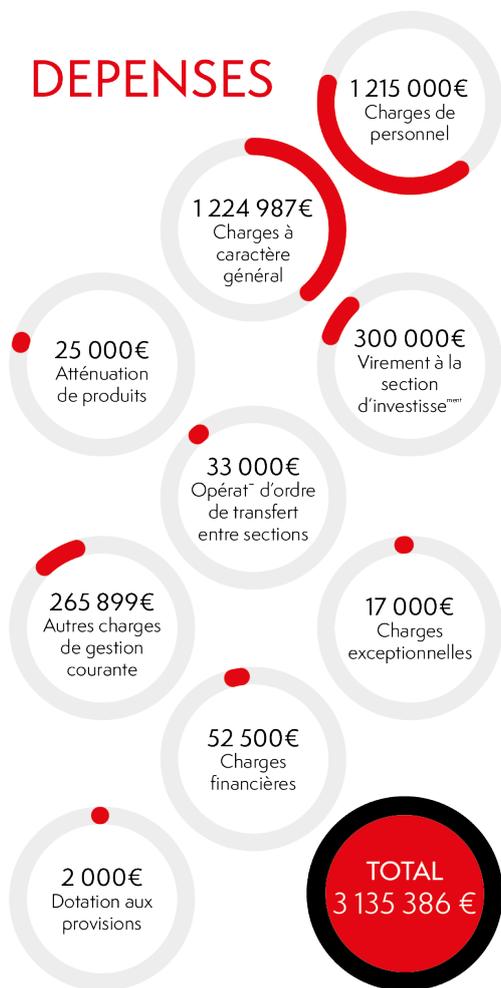
Soit un total de 405.51€ auxquels s'ajoutent les frais de gestion du trésor public d'environ 30€

soit 435.51€

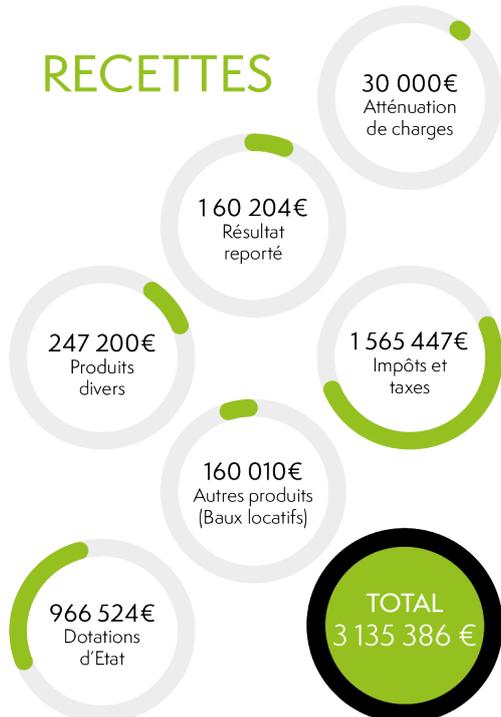
# BUDGET 2024

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

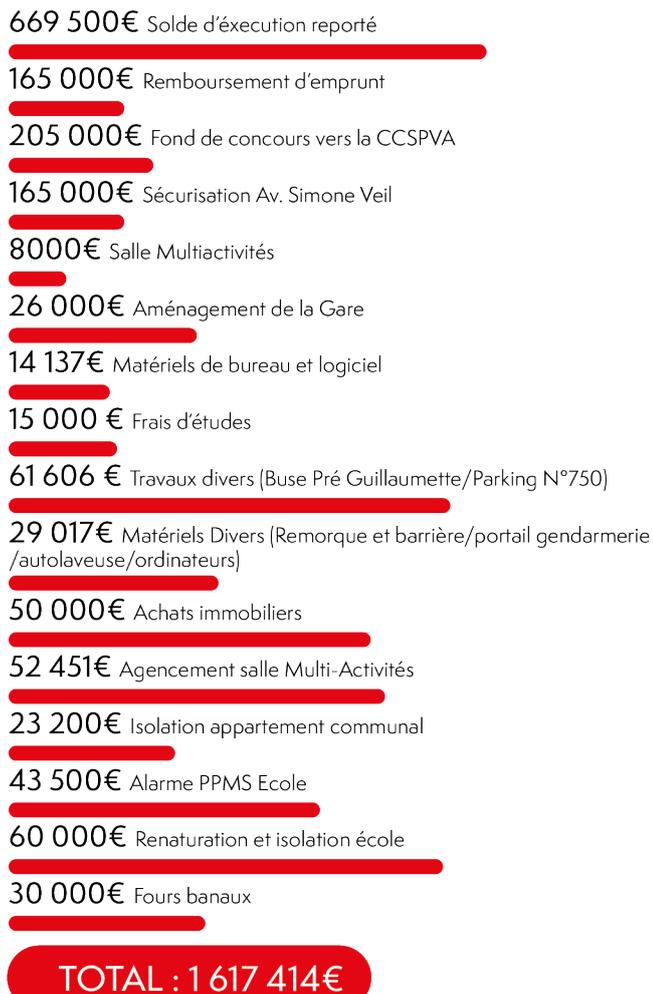


### RECETTES



## INVESTISSEMENT

### DEPENSES



### RECETTES



# ZOOM

## Le personnel ATSEM enfance

La commune dispose de 4 agents réalisant les missions d'ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles à l'école). Leur mission sont de trois ordres :

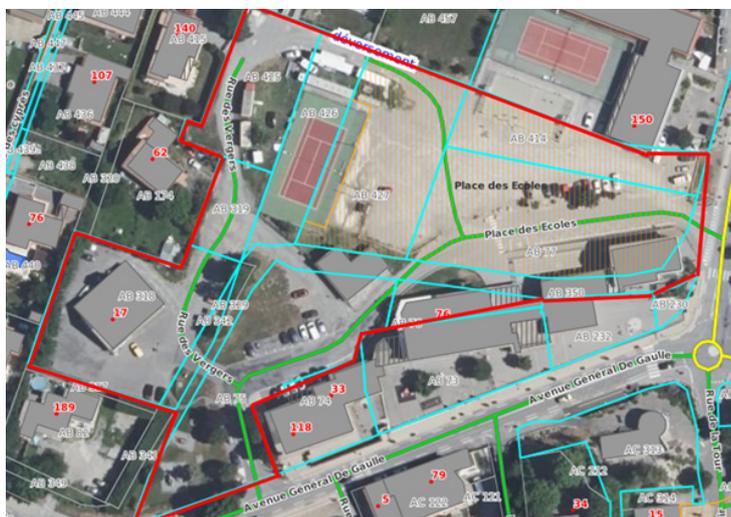
- Les activités périscolaires concernant les jeunes enfants
- L'assistance au personnel enseignant pour tout ce qui concerne la prise en charge des très jeunes enfants notamment en matière d'hygiène mais également en tant que relais et soutien du personnel enseignant
- L'entretien des locaux et du matériel destiné aux enfants.

Le décret du 28 août 1992 précise que ce personnel a un rôle dans la communauté éducative.

C'est un personnel de statut fonctionnaire territorial qui est soumis à une double autorité, celle du Maire de la commune et celle du Directeur de l'école en fonction des périodes de la journée.

Le remplacement des personnels absents revient à la commune qui, dans les meilleurs délais, doit trouver un personnel qualifié contractuel ou pas pour pourvoir le poste vacant.

Vous aurez pu constater que la commune met tout en œuvre pour remplacer les personnels, cependant, au-delà du coût journalier de 160€ (charges comprises), ce sont les agents qualifiés qui manquent aux organismes partenaires du recrutement.



## Place des écoles

La réflexion menée sur l'aménagement de la place des écoles a demandé une enquête publique pour déclassement de voirie.

Cette enquête a établi la surface à déclasser de l'espace public pour devenir domaine privé de la commune. Après cette démarche et aux vues des résultats de l'enquête publique, le dépôt du permis de construire va permettre de délimiter la zone qui sera cédée et l'autre partie qui constituera la voirie et la nouvelle place des écoles.



## Clinique vétérinaire

Une activité vétérinaire mixte de prise en charge des animaux de compagnie (chiens et chats), suivi et prise en charge des élevages (bovins et ovins). Avec pour objectif de maintenir un service de qualité et de proximité. L'équipe compte 2 vétérinaires associés, 5 vétérinaires salariés et 4 assistants.

La structure a 2 sites : à la Bâtie-Neuve (site principal) et à Selonnet dans le département 04.

**Horaires d'ouverture de la clinique de la Bâtie-Neuve :**

**du lundi au vendredi :**

**9h-12h30 et 14h-18h**

**et le samedi : 9h-13h et 14h-16h**

**Contact : 04 92 20 26 01**

**Service de garde en interne sur le site de la Bâtie-Neuve nuits et dimanche.**

## SAPEURS - POMPIERS DE LA BATIE-NEUVE



Le centre de secours de La Bâtie-Neuve, dirigé par le Capitaine P. Mancari, compte 33 sapeurs-pompiers volontaires dédiés à la protection des communes de La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, La Rochette, Montgardin, Avançon, Saint-Étienne-le-Laus et Valsерres.

Doté de 5 véhicules – allant du secours à personnes aux interventions incendie, ainsi qu'un camion polyvalent le "VPRO" pour le secours routier et le renfort incendie – projetable sur l'ensemble du département

Une part importante du personnel s'investit activement dans les filières de formations du SDIS05. Et ils peuvent compter dans leurs rangs sur des infirmiers-pompiers, des sauveteurs aquatiques, des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers et un opérateur CODIS (organe de réception des appels d'urgence 112/18).

En 2023, ils ont effectué 359 interventions et consacré plus de 100 000 heures de disponibilité, c'est à dire du temps mis à disposition des secours si besoin. Malgré les difficultés à trouver du personnel en journée, 7 interventions sur 10 ont lieu pendant ces heures critiques. Le volontariat chez les sapeurs-pompiers est un véritable acte de dévouement, où l'esprit d'équipe sert une cause noble. Ce modèle, essentiel à la sécurité de nos communes et de nos populations, est pourtant en difficulté. Il a plus que jamais besoin de votre soutien. Si vous avez la possibilité de vous rendre disponible en journée et que vous souhaitez vous engager pour la sécurité de tous, n'hésitez pas à les contacter.



La mairie vous accueille du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h00



*Cependant, le mardi, mercredi et jeudi après-midi, seul l'accueil téléphonique est ouvert pour les services enfance et urbanisme*

Le service état-civil établi, Cartes Nationales d'Identité et passeports sur RDV, le lundi et vendredi matin, ainsi que le mardi, mercredi et jeudi après midi

## RAPPEL Dans le cadre de la lutte contre les bruits de voisinage

Horaires à respecter pour les  
travaux de bricolage et de  
jardinage :  
8h30-12h et 14h30-19h30 du lundi  
au samedi inclus  
10h-12h le dimanche

## ETAT-CIVIL

### MARIAGES

RIBATTO Célia  
& HOLYST Maurin

LAMY Noémie  
& MORÉ Bastien

### NAISSANCES

Kamélia ALLEMAND  
Malo FOLLET CONTE  
Jade BOREL

### DÉCÈS

Régine ASTIER  
Robert MASSE  
Raymond ROBERT  
Simone CHAPUS  
Henri COLLAS  
Wilfried AERTS  
Josette RICOU  
Jean BRUYERE

# CULTURE & ANIMATION

## TRAIL CONTREFORT DE PIOLIT

L'association bastidonne Action05, soutenue financièrement par la commune, a pu organiser la 11<sup>ème</sup> édition du Trail des Contreforts de Piolit.

250 participants ont pu parcourir 17km de sentiers sur 650m de dénivelé positif. En quelques chiffres c'est 250 participants, dont 85 femmes et 165 hommes et environ 40 bastidons et bastidonnnes.

Pour le parcours de 17 km, Roseline THIERRY s'impose en 1h38'15" et Sébastien FINE Sébastien en 1h18'19".

Pour celui de 9km, Claire BIELAWSKI le clôture en 54'30 et Tristan CALAMITA Tristan en 38'08.

Il y avait également un format 9 km en rando (avec une vingtaine d'enfants présents).

Projet pour 2025: Courses enfants pour continuer d'encourager la pratique d'activité physique locale.

Merci à la quarantaine de bénévoles dont 25 du BARS / CODERS 05.



Le tour de France traversera la commune le 18 juillet après-midi, entrant par l'avenue Simone Veil, il partira ensuite vers la Lauzière pour l'étape Gap-Barcelonnette.

Les services municipaux vont installer des barrières et rubalises pour assurer la sécurité de la course, le passage de la caravane et des coureurs devant se faire dans les meilleures conditions.

Le stationnement sur l'avenue Simone Veil, le rond-point de la tour et l'avenue Francois Mitterrand jusqu'à la RN94 entrée coté Montgardin sera interdit du 17 juillet 18h au 18 juillet 18h.

La circulation sera interdite le 18 juillet après midi sur toutes ces voies.

Aussi nous vous invitons à la plus grande vigilance et au respect des consignes de course.



Tracé du tour, lors de la traversée de notre ville.

# MEDIA THÈQUE

## A nouvelle année, nouvelle équipe

En Janvier 2024, Amandine BRUN a rejoint l'équipe de la médiathèque.

Ce nouveau visage a permis d'insuffler une énergie différente dans la structure.

Dès le mois de mars, la médiathèque a participé à l'événement national de la fête du court-métrage en proposant aux petits comme aux grands des programmes cinématographiques adaptés à leurs âges.

Au printemps, les ateliers jardinage ont été à l'honneur avec 6 rendez-vous dont une après-midi consacrée à un troc plant. Pour cette première édition, se fut une réussite car chacun a pu trouver son bonheur au milieu des graines, des plants de fleurs, des plantes aromatiques et des légumes. Nous prévoyons de renouveler l'activité dès cet automne, prévoyez dès à présent vos boutures !!!

Afin d'être toujours en corrélation avec les besoins de nos citoyens, la médiathèque sera ouverte cet été. Vous retrouverez tout le détail des horaires sur la page Facebook de la médiathèque ainsi que sur notre site internet.

Dès l'automne, nous proposerons aux petits et aux grands un programme d'animations autour du livre et du cinéma...



## Rencontre autour du livre

Le 22 mai, en petit comité, Florence Nicolas a animé une discussion autour des coups de cœur des lecteurs présents. Chacun, par un petit résumé (sans spoiler bien sûr !), par son ressenti et ses émotions, par la lecture d'un passage de l'œuvre, a pu présenter un livre aimé. Des échanges riches ont été engagés autour d'auteurs comme Joël Dicker, Sarah Belle, Gaëlle Josse, Pascal Quignard, Cécile Coulon ou encore Freida McFadden. De quoi bien remplir la liste de livres à lire ! Une belle expérience qui sera reconduite au mois de septembre.

Les livres c'est aussi une histoire d'enfants !

Les racontes-tapis avec des personnages en tissu qui ponctuent la lecture et que les tout-petits peuvent manipuler rassemblent les nounous mais aussi la crèche. Ils sont suivis de lectures de livres par les adultes aux enfants.

L'emprunt de livres et des lectures d'albums sont proposés à toutes les classes de l'école de la Tour.

Enfin à partir d'extraits de livres sur des thèmes proposés tels « Les ronces », « En corps », « La nuit » ou « L'amitié », les ateliers d'écriture ont eu lieu. Les participants ont eu 10 minutes puis 30 minutes pour produire un texte en toute bienveillance. Libre à chacun de le partager avec les autres ou de le garder pour soi.

# LA BÂTIE-NEUVE

## ÉVÉNEMENTS 2024

# FESTIVALS CONCERTS SPECTACLES

2 JUILLET

KERMESSE DE L'ÉCOLE

12 JUILLET

SOIRÉE CELTIQUE AU N°750,  
Org. Commune de La Bâtie-Neuve



TAISTEAL



LEMONFLY

14 JUILLET

FÊTE DES CESARIS  
Cuisson du pain  
au four banal  
Concours de pétanque

Org. Commune de La Bâtie-Neuve  
et Pétanqueurs du Sapet

28 JUILLET

FÊTE DU SAPET  
Repas Concours  
de boules

Org. Commune de La Bâtie-Neuve  
et Pétanqueurs du Sapet

8 AOÛT

MARINE GOLDWASER  
Ensemble AU N°750,  
Concert du Festival de Chaillol

Virtuose de la clarinette, Marine Goldwaser est l'une  
des artistes les plus originales de la nouvelle génération  
klezmer.

Pour son nouveau répertoire, aux intonations Mitteleuropa  
et américaines,, elle réunit cinq solistes aux personnalités  
musicales affirmées pour une célébration pleine de fan-  
tasiaie et de malice des musiques de noces du Yiddishland.  
LeHaïm !



18 AOÛT

Piol'Hit FESTIVAL au N°750

Org. Commune de La Bâtie-Neuve

Piol'Hit  
FESTIVAL



SANSEVERINO

PARTICIPATION DU CENTRE DE MUSIQUE MODERNE

LE PIED DE LA POMPE



21 SEPTEMBRE

JOURNÉE DE LA NATURE AU N°750,  
Org. Paroisse

DU 26 AU 29 SEPTEMBRE

FESTI'THÉÂTRE AU N°750, Org. Commune de La Bâtie-Neuve

26 SEPT 20H30

L'AMOUR LA MORT LES FRINGUES,  
L'escarville 05

27 SEPT 20H30

RENDEZ-VOUS AU SQUARE,  
Les Mots dits

28 SEPT 16H30

L'ARBRE AUX CONTES,  
(spectacle pour enfants), Théâtre d'un autre jour

28 SEPT 20H30

DESHABILLEZ-MOTS,  
Les Chavirés

29 SEPT 17H30

ULYSSE,  
L'Escarville 05

29 SEPT 20H00

ET LA BOBINETTE CHERRA,  
(Spectacle chantant), Coeur de femmes 05 et leurs Bobies

31 AOÛT

Concours de boules lyonnaises  
Boulodrome des CESARIS  
Org. Joyeuse Boule Bastidonne

31 AOÛT

FORUM DES ASSOCIATIONS Gymnase  
Org. Commune de la Batie-Neuve

Informations 04 92 50 32 23 | accueil@labatieneuve.fr | www.labatieneuve.fr

Pour les manifestations organisées par la commune de La Bâtie-Neuve :

Billets en vente : TICKET MASTER, FRANCE BILLET, E.Leclerc, Auchan, Office de tourisme Gap-Tallard, ou sur place

## TRAVAUX AVENUE SIMONE VEIL

Les travaux de sécurisation de l'avenue Simone Veil sont en cours depuis avril. Ce projet communal permettra la matérialisation de trottoirs jusqu'à la sortie de la ville, ainsi que des espaces verts pour 160 000€. Et l'installation de deux passages protégés pour réduire la vitesse à l'entrée du bourg et à la médiathèque.

La communauté de communes compétente sur l'assainissement et l'eau potable a profité de ces aménagements pour rénover l'intégralité des réseaux concernés et datant des années 60.

Le département des Hautes-Alpes a, sur demande de Monsieur le Maire, Conseiller départemental, apporté un fonds de concours de 101 000€ pour la réfection totale de la chaussée.

Un comptage et mesure de vitesse a été réalisé sur la zone entre le 15 et le 22 mars 2024 :

- 13152 véhicules et seulement 3% d'une dimension supérieure à 6m
- 1950 passages journaliers
- Vitesse moyenne constatée 39km/h. Cependant elle est plus rapide dans le sens entrant.
- La vitesse maximale détectée est de 79km/h devant la salle des fêtes...



## VOIRIES COMMUNALES

Chaque année une campagne de réfection des voiries communales est réalisée. Elle dépend de l'État du revêtement, de la fréquentation, des besoins annexes notamment en terme de gestion des eaux pluviales..

Le mode de gestion cohérent de certaines voiries amène à ce que la communauté de communes travaille en amont pour la réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable avant que la commune n'intervienne pour la réalisation des revêtements (exemple de la rue de la Plâtrerie et des Cyprés). Ce printemps, les travaux sont concentrés sur les hauts de la commune, les Oddouls, les Borels, les Carles, les Granes et Champs Lacroix.

## AMÉNAGEMENT PARKING N°750

Le N°750 accueille beaucoup de visiteurs et le parking enherbé prévu initialement semble ne pas convenir. Il engendre des dégâts sur les sols intérieurs, il a donc été convenu la pose d'enrobé de façon à éviter ces désagréments.

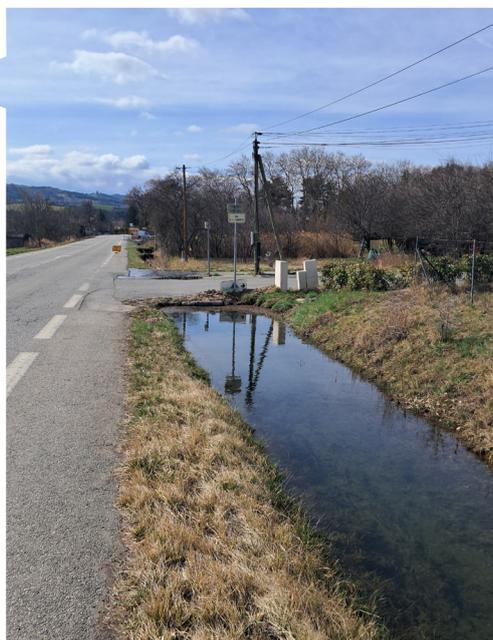


## TRAVAUX APPARTEMENTS COMMUNAUX

La commune dispose d'un parc de logements aux Cèdres, à la Poste, au 63 Grand Rue, Deux appartements ont bénéficié d'une réfection complète suite au départ des locataires. Peinture, chauffe-eau, équipement de cuisine, chauffage. La commune souhaite ainsi permettre aux nouveaux locataires de bénéficier de logements corrects et moins gourmands en électricité.

## TRAVERSÉE RUE DE LA LOMBARDE

La commune a financé pour 8 300€ le changement de la traversée de voie rue de la lombarde, par une reprise du fil d'eau pour un écoulement adéquat et éviter les débordements sur la RD 214, route des Borels.

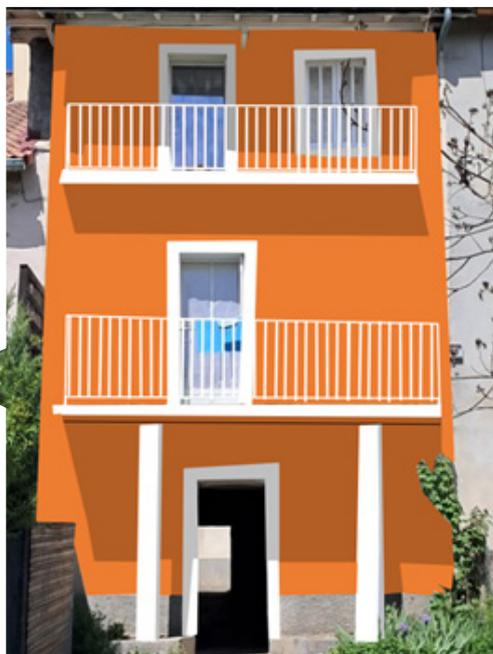


## TRAVAUX BRIGADES NATURE

Brigades Nature, ce sont des chantiers d'insertion qui proposent des services d'aménagements et d'entretiens d'espaces verts et naturels, tout en valorisant l'environnement et favorisant le retour à l'emploi des personnes aux difficultés sociales diverses. La commune conventionne chaque année avec l'association pour des travaux de débroussaillages, d'entretiens d'espaces verts et d'abattage. C'est ainsi qu'elle intervient en renfort avant la fête patronale, avant l'été, et fin août pour préparer la rentrée scolaire, sept semaines réparties d'avril à octobre pour 25000€

## PEINTURE DES ABRIS BUS

Une campagne de réfection des abris bus est en cours, peinture et harmonisation des équipements. Les œuvres d'art réalisées dans les années 90 ont été photographiées et pourront faire l'objet d'une exposition.



## TRAVAUX 63 GRAND RUE

C'est un passage entre le Barry et la Grand Rue, c'est une habitation qui revêt un caractère assez particulier. Il fallait donc revoir l'isolation. Et c'est avec l'aide du Département 30%, que la commune va financer les 20 000€ de travaux de réfection de façade. Les services municipaux travailleront pour la réfection du passage et son éclairage.

## URBANISME " ZAPER "

Une concertation publique, le 16 janvier 2024, a permis aux habitants de travailler sur les Zones d'Accélération Pour les Énergies Renouvelables. La salle de la tour a donc accueilli des ateliers permettant de cibler, sur la commune, les zones pouvant accueillir de la production énergétique de façon industrielle.

Les éoliennes sont ainsi proscrites, les parcs photovoltaïques se limitent donc à l'ancienne décharges des Auches et aux bâtiments existants d'une surface de toiture de plus de 500m<sup>2</sup>.

Finalement les zones artisanales et les bâtiments de type agricole sont les seuls concernés.

## TRAVAUX CHEMINS RURAUX

Le curage des ruisseaux est une opération majeure réalisée tous les deux ans et qui a mobilisé une partie des équipes techniques durant trois semaines.

Chaque ruisseau est ainsi modelé pour permettre l'évacuation adéquate des eaux de pluie et créer des traversées de chemin permettant l'évacuation vers les torrents.

Au delà de ces travaux en régie, l'entreprise TRONTP a été contactée pour une réfection des Sagnes et des Nautes à l'Est de la commune, ce qui va clore ces aménagements. Pour un montant de 26 000€ et réalisés par griffage, broyage, nivelage et compactage cela permet de ne pas engager l'apport de matériaux de façon conséquente. Seule la réfection des revers d'eau seront alors concernés.



## GARDIEN DE L'ÉQUILIBRE FORESTIER

### TRAVAUX GESTION DE LA FORET

Le Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) est un label qui caractérise les forêts communales de la Région. Ainsi en partenariat avec l'ONF, la commune s'engage à respecter une gestion durable, à mettre en place des actions correctives afin d'améliorer le respect de la biodiversité dans ces espaces. Cela passe par une meilleure gestion des accès et par la gestion de baux divers avec l'association de chasse, pour la régulation des gibiers, ou les agriculteurs pour les pâturages. En 2025, un plan global de réfection des chemins forestiers est prévu, à condition d'une aide financière de 80% de FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural), les 20% à la charge de la commune pourrait être financés par la vente des coupes de bois. L'ONF est maître d'œuvre dans ce domaine, il organise les coupes chaque année, ainsi que les ventes et prévoit la réfection des chemins, du passage des épaveuses et du travail sur les renvois d'eau pour assurer la sécurité des usagers.

# SOCIAL

## AVEC NOS AÎNÉS

Les « Rencontres des Aînés » le mardi après-midi dans la salle du CCAS sont devenues des rendez-vous incontournables pour plus d'une vingtaine de nos aînés bastidons !

Des nouvelles de la semaine autour d'un café ou d'une infusion, le partage de gâteaux « faits maison » ou tout autre confiserie, voilà que commence l'après-midi. Puis les équipes se forment pour jouer à la belote, au rami, Triomino ou Rumikube ...Ou juste du papotage qui fait du bien !

Dernièrement le CCAS a proposé un pique-nique aux 3 lacs à Rochebrune et la visite de la cascade pétrifiante à Remollon. Le soleil était au rendez-vous, ce qui a bien contribué à la réussite de cette journée !



Le CCAS va organiser cet été une ou deux rencontres intergénérationnelles avec le Centre de loisirs. L'animateur de l'espace numérique fera des interventions à partir du mois de septembre sur différents thèmes (téléphone, doctolib, WhatsApp...)

Une journée en Savoie est prévue le 11 septembre.

Les ateliers " équilibre et mémoire " avec Brigitte se sont très bien déroulés et pourront être reconduits et d'autres proposés grâce à notre partenariat avec l'ASEPT.

Le CCAS est toujours disponible pour vous.  
N'hésitez à nous contacter au 04 92 50 32 23

## SORTIE

Une sortie a été organisée par le CCAS le mardi 25 juin dernier avec visite du centre ancien, visite d'un atelier de fabrication artisanale de faïence et un passage par le plateau de Valensole et ses champs de lavande.



# Associations

CENTRE DE MUSIQUE MODERNE	4100€
AFRIQUE EN AVANCE	1600€
AMIS DU PATRIMOINE BASTIDON	1700€
FNACA	300€
ADMR	500€
ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL	3000€
RESTOS DU COEUR	500€
LA CROIX ROUGE	500€
ESCALES CREATIVES	1500€
JOYEUSE BOULE BASTIDONNE	400€
TENNIS DE TABLE BASTIDON	600€
AVANCE FOOTBALL CLUB	2800€
CLUB ACROBATIQUE LA BATIE-NEUVE	2000€
TENNIS CLUB LA BATIE-NEUVE	800€
VOLLEY LOISIR BASTIDON	500€
BATIE BASKET CLUB	2200€
BADMINTON CLUB LA BATIE-NEUVE	1100€
CAMPUS	3000€
PETANQUEURS DU SAPET	1600€

**28700€** de subventions aux associations. Les aides communales versées aux associations sont estimées en fonction du projet présenté chaque année, du rayonnement sur la commune, des activités proposées et du nombre d'adhérents.

La commune met à disposition les salles, les terrains de sports, les places publiques pour les activités des associations. Entretien, ménage, fermetures tardives, matériels, prise en charge des consommations électriques, chauffage, eau, autant de dépenses supplémentaires qu'il convient de garder en mémoire car elles sont conséquentes malgré leur caractère incontournable.

L'association « Les P'tites Papouilles », qui gère la crèche, percevra en 2024 une aide exceptionnelle de **60000€**, supérieure de 9% aux années précédentes. Le conseil municipal a acté ce principe dans la mesure où l'association présente un déficit conjoncturel cumulé élevé. Cette décision ne pourra être reconduite chaque année, l'association doit faire les efforts nécessaires à un retour à l'équilibre.

**SOIRÉE CELTIQUE**  
**LA BÂTIE-NEUVE**  
**SALLE N° 750**

**TAISTEAL**

**12 JUILLET 2024 À 20H00**

**Lemonfly**

**TARIF 17€**

Billets en vente TICKET MASTER, FRANCE BILLET, Leclerc, Auchan, office du tourisme Gap -Tallard ou sur place.  
 Organisateur : Commune de la Bâtie-Neuve

**FORUM DES ASSOCIATIONS**

**GYMNASE du Collège Simone Veil**  
**Le samedi 31 août de 14h à 17h**

Renseignements : Mairie de La Bâtie-Neuve  
 04 92 50 32 23 ou [www.labatieneuve.fr](http://www.labatieneuve.fr)



# Piol'Hit

FESTIVAL

LA BÂTIE-NEUVE

SALLE N° 750

18 Août 2024

20H00



***SANSEVERINO***

LE  
**PIED**  
DE LA POMPE

**BILLETS EN VENTE :**

TICKET MASTER, FRANCE-BILLET, OFFICE DU TOURISME  
GAP-TALLARD, LECLERC, AUCHAN ou SUR PLACE

Ouverture des portes 19h00

Buvette

Petite Restauration